

**DEPARTEMENT
DE L'AUDE****DOMAINE :****FINANCES
LOCALES****Sous-
Domaine :****Décision
budgétaire**Le nombre de conseillers communautaire en service est de : **37**Qui ont pris part à la délibération : **28**DONT Pouvoirs : **7**CONVOCATION
C.C. EN DATE DU :**02.12.2025**AFFICHAGE EN
DATE DU :**02.12.2025****COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MONTAGNE NOIRE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025**

Séance du Conseil Communautaire du mardi 9 décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire, légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer communal à BROUSSES ET VILLARET, sous la présidence de Monsieur Cyril Delpech, Président

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : MM. Yannick DUFOUR LORIOLLE, Jean-Louis PETERMANN,
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH,
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM. Paul GRIFFE, Jean-Pierre BOUISSET,
- Commune de FONTIERS-CABARDES : MM. Gilbert PLAGNES, Christian JIMENEZ,
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. Guy CHIFFRE et Mme. Sylvette RIEUSSEC (suppléante),
- Commune de FRAISSE-CABARDES : M. Jérôme SOUVERAIN,
- Commune de LACOMBE : M. Benoît SOULIE,
- Commune de LAPRADE : M. David ALBERT,
- Commune de LATOURETTE-CABARDES : M. Hubert SENILLE,
- Commune de LES MARTYS : MM. André GUITARD,
- Commune de PRADELLES-CABARDES : M. Éric GROS,
- Commune de SAISSAC : MM. Éric BETEILLE, David HERRERO, Thibaut AZEMA et Mme. Josette FRANCOIS,
- Commune de SALSIGNY : M. Stéphane BARTHAS et Mme Marie-Hélène BOUR,
- Commune de VILLARDONNEL: M. Luciano STELLA

Absents non excusés : M. Laurent RIVES et Mme. Françoise MENNEBOO (CUXAC-CABARDES), M. Marc MAHOUX (LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE) ; M. Guy CALY (VILLANIÈRE)

Absents excusés : M. Jacques FARGUES (LES ILHES-CABARDES), Mme Annabelle ESPLAS (MAS-CABARDES), Francis BELS (ROQUEFERE), Mme Chantal CONSTANSA et M. Patrick FOLCH (SAINT DENIS)

Procurations : M. Jean-Baptiste FERRER (CUXAC-CABARDES) à Paul GRIFFE, M. Max BRAIL (LASTOURS) à Marie-Hélène BOUR, M. Gérard FERNANDEZ (MIRAVAL-CABARDES) à Guy CHIFFRE, M. Michaël LAURENT (SAINT DENIS) à Cyril DELPECH, M. Éric MICHEL (SAISSAC) à Éric BETEILLE, M. Régis CROS (VILLARDONNEL) à Jean-Pierre BOUISSET, M. Damien CONSTANS (VILLARDONNEL) à Luciano STELLA

Secrétaire : Marie-Hélène BOUR

N°2025/121

- Objet : Validation des ventes d'eau et d'assainissement

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes de la Montagne Noire,

Monsieur Le Président expose au conseil communautaire la nécessité de fixer les tarifs liés à la vente d'eau et d'assainissement.

- **Tarifs eau potable :**

Communes en régie

Part Fixe (€H.T/an)	abonnement compteur Ø15 à Ø20	abonnement compteur de Ø30	abonnement compteurs de Ø40	abonnement compteurs de Ø50	abonnement de Ø60 ou plus
CAUDEBRONDE	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
FOURNES-CABARDES	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
FRAISSES-CABARDES	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
LA TOURETTE-CABARDES	47,50 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
LASTOURS	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
LES ILHES-CABARDES	31,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
MAS-CABARDES	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
MIRAVAL-CABARDES	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
SAINT-DENIS	30,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
SAISSAC	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
SALSIGNE	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
VILLANIÈRE	50,00 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €
VILLARDONNEL	45,50 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €	500,00 €

Part variable (€H.T le m ³ /an)	Tarifs 2026 H.T
CAUDEBRONDE	1,40 €
FOURNES-CABARDES	1,80 €
FRAISSES-CABARDES	1,85 €
LA TOURETTE-CABARDES	3,00 €
LASTOURS	2,00 €
LES ILHES-CABARDES	2,00 €
MAS-CABARDES	1,40 €
MIRAVAL-CABARDES	forfait annuel(250 €)
SAINT-DENIS	1,44 €
SAISSAC	1,90 €
SALSIGNE	2,40 €
VILLANIÈRE	1,85 €
VILLARDONNEL	2,00 €

Vente d'eau potable communes/gestionnaires hors périmètre : 2.20 € H.T du m³

Communes en DSP :

COMMUNES	Part Fixe (€H.T/an)	Tarifs 2026 H.T
BROUSSES ET VILLARET	abonnement	10,00 €
CUXAC-CABARDES		12,11 €
FONTIERS-CABARDES		0,00 €

COMMUNES	Part Fixe (€H.T/an)	Tarifs 2026 H.T
BROUSSES ET VILLARET	m3	0,35 €
CUXAC-CABARDES		0,1287 €
FONTIERS-CABARDES		1,00 €

• **Tarifs assainissement collectif**

Communes en régie

Part variable (€H.T le m3/an)	Tarifs 2026 H.T
CAUDEBRONDE	1,15 €
FOURNES-CABARDES	1,20 €
FRAISSES-CABARDES	1,35 €
LA TOURETTE-CABARDES	0,00 €
LASTOURS	1,67 €
LES ILHES-CABARDES	1,15 €
MAS-CABARDES	1,15 €
MIRAVAL-CABARDES	0,00 €
SAINT-DENIS	0,96 €
SAISSAC	1,70 €
SALSIGNE	1,65 €
VILLANIÈRE	1,15 €
VILLARDONNEL	1,70 €

Communes en DSP :

COMMUNES	Part Fixe (€H.T/an)	Tarifs 2026 H.T
BROUSSES ET VILLARET	abonnement	0,00 €
CUXAC-CABARDES		18,75 €
FONTIERS-CABARDES		0,00 €

COMMUNES	Part Fixe (€H.T/an)	Tarifs 2026 H.T
BROUSSES ET VILLARET	m3	0,60 €
CUXAC-CABARDES		0,19 €
FONTIERS-CABARDES		1,15 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

VOTE Contre : 0 Abstentions : 4 Pour : 24

DECIDE

- D'APPROUVER la tarification proposée dans la présente délibération pour les communes en régies et pour les communes en DSP
- CHARGE Monsieur le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

- D'INFORMER que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Signé le 12/12/2025
Le Président

Cyril Delpech